

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2012**Présidence : M. Philippe Magnenat, Président**

Le Président ouvre la séance avec la présence de 24 conseillers, 4 personnes se sont excusées. 4 membres de la Municipalité sont présents. Mme Madeleine Guyon est excusée.

Le précédent procès-verbal de la séance du 25 octobre 2012 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – M. David Varidel du bureau Bourgeois & Rudaz vient nous présenter le SIT (Système d'Information du Territoire) communal. Tout citoyen a désormais accès par le site internet de la commune au cadastre, plan de zone, recensement architectural, etc...

2 – Rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étude du préavis 2012-04 relatif au budget pour l'exercice 2013. M. Yan Lorenzini lit le rapport. M. C. Languetin informe que l'ASCOVaBaNo prend en charge uniquement les dépenses liées au scolaire et la Commune prend en charges les dépenses liées au bâtiment du Collège. M. S. Magnenat s'assure que lorsque les montants sont au budget et accepté il n'y aura pas de préavis présenté. M. F. Moffrand répond que c'est exact. M. E. Roulet précise que le déficit d'une année sur le poste « Collège » est équilibré par le bénéfice des années précédentes.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions du rapport qui sont :

- d'adopter le budget de fonctionnement 2013 tel que présentée, bouclant sur un excédent de charges de CHF 48'961.00
- et de donner décharge à la Commission de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

3 – Rapport de la Commission de Gestion sur la visite des bâtiments communaux. Mme V. Dupraz-Rutz lit le rapport.

M. S. Magnenat remarque que le nouveau local de débit est trop salissant et que le budget a été disproportionné. Il est déçu du résultat. M. C. Languetin répond que le but n'est pas d'amortir cet objet mais un geste pour le maintien des activités sociales de votre village et complète que lorsque les locations sont trop importantes les soirées se délocalisent.

M. Patrick Reymond propose de poser un panneau indiquant la vitesse à la place d'un ralentisseur à l'entrée du village. M. C. Goy répond qu'il va étudier la proposition.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.

4 – Préavis 2012-05 « Assainissement général – Demande de crédit pour le mandat d'étude de l'étape 1 du secteur 3 ». M. F. Moffrand lit le préavis et présente des plans et cartes.

M. Ph. Bally demande en combien de temps le séparatif du village sera fait et les coûts totaux ? M. F. Moffrand répond qu'il faut prévoir 50 ans pour la réalisation et un montant de CHF 12'000'000.00. M. Ph. Bally pense qu'il faudrait peut-être réfléchir à une fusion pour la réalisation de ce projet.

M. Y. Lorenzini demande ce qu'il en est des privés. M. F. Moffrand affirme que les propriétaires seront obligés de se mettre en séparatif et auront des investissements à faire. Il signale que les maisons foraines ont déjà payé le collecteur EU qui descend au village. M. B. Martignier demande s'il y a des subventions ? M. F. Moffrand répond qu'une infime subvention sera versée sur les tuyaux d'eau par l'ECA sinon rien.

Mme V. Dupraz-Rutz demande si c'est obligatoire de faire ce séparatif ? M. F. Moffrand répond que non.

Mme D. Guignard demande quel est le but de faire ce séparatif ? M. F. Moffrand répond que cela soulagera le fonctionnement de la step et refera notre réseau d'eau potable. M. C. Languetin informe que le séparatif est en discussion depuis près de 30 ans. M. Y. Lorenzini pense qu'un jour où l'autre il faudra le faire. Mme V. Dupraz-Rutz demande si trop d'eau à la step pose problème ? M. F. Moffrand répond que le Canton

trouve notre step trop petite, qu'elle a presque 20 ans et qu'il va falloir prévoir également de gros investissements.

La parole n'étant plus demandée. La Commission suivante est présentée et élue à l'unanimité. Il s'agit de : M. Alexandre Tharin Président, Mmes Martine Fahrni et Angela Schäppi et MM. Christian Gabella et Etienne Roulet.

5 – Communication de la Municipalité et divers

M. C. Goy informe que le modérateur de trafic du haut du village va être repensé. Les radars et le comptage de véhicule a pu montrer qu'il y a très peu d'infractions sur la vitesse dans notre localité.

M. F. Moffrand informe que l'enquête publique pour la réfection de la source du Criblet sera effectuée ces prochains temps. De plus, il précise que la commission permanente de recours en matière de taxes communales est indépendante et n'a de compte à rendre ni au Conseil communal ni à la Municipalité.

M. G. Reymond annonce qu'il reste quelques finitions à la Sagnette et les travaux de Suchaud se feront au printemps. L'antenne de Suchaud a été démontée, elle n'était plus utile pour Swisscom. M. G. Reymond nous présente le « Librettiste » (bonhomme fait en livre) remis lors de la remise du label « parc d'importance nationale » au Parc Naturel Régional.

M. C. Languetin informe que le projet d'éolienne « Sur Grati » avance à grands pas. Une information au Conseil communal aura lieu début 2013 et aux habitants courant de l'été 2013. Il remercie les collaborateurs de la Commune et tout particulièrement M. François Magnenat, employé communal pour ses 20 ans de service et MM. Daniel Roch et Samuel Raymondaz pour 10 ans d'activité.

M. Ph. Guignard demande l'avancement du projet d'éolienne Mollendruz ? M. C. Languetin répond que le dossier est un peu bloqué à cause de l'impact paysagé.

Le Président rappelle qu'en fin d'année, le Conseil fait des dons, à savoir CHF 250.00 à l'Atelier Imagine et CHF 250.00 au CMS d'Orbe. M. Ph. Guignard propose le statu quo. L'assemblée vote à l'unanimité pour des dons identique à l'année passée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h55.

Le Président
P. Magnenat

La Secrétaire
V. Meyer